—

Le Collége de Tourcoing a présenté cette année douze jeunes gens au baccalauréat ès-lettres, neuf ont été reçus. Ce sont MM. Catteau Jean-Baptiste, Derbigny Adalbert, Dubreucq Léon, Gumez Henri, Houzieaux Gustave, Lacomblez Paul, Lacourte Jules, Leurent Paul, Vanderpol Alfred.

Le succès a été plus complet encore au baccalauréat ès-sciences; sur dix jeunes gens présentés, neuf ont été reçus. En voici les noms : MM. Bernard Louis, Catteau Jean-Baptiste, Derbigny Adalbert, Dubreucq Léon, Gumez Henri, Jaudeau Paul, Lacourte Jules, Leurent Paul, Vanderpol Alfred.

On peut remarquer que sept de ces jeunes gens sont maintenant en possession de deux diplômes. L'élève Adalbert Derbigny a obtenu une mention honorable à chacun de ses examens.

—

Les lycées des départements vont recevoir prochainement une dénomination spéciale. Les noms des hommes célèbres rattachés aux différentes localités par leur naissance ou par les souvenirs qu'ils y ont laissés, serviront de base au travail dont on s'occupe en ce moment au ministère de l'instruction publique.

—

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer à tous les préfets une lettre confidentielle à laquelle est jointe un questionnaire. La raison de cet envoi, c'est l'enquête ordonnée par le président de la République au sujet du vote obligatoire.

—

Nous lisons dans le *Courrier du Hâvre* :

« Il est question de monter au Hâvre une grande musique d'harmonie dans le genre de celle de Roubaix.

» Cette société, qui est en voie de formation, ne sera définitivement constituée que lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'adhérents. Elle aura probablement pour titre : L'Harmonie du Havre. »

—

C'est mercredi, 13 novembre, dit l'*Indicateur* d'Hazebrouck, que la neige a fait sa première apparition dans nos contrées. Fouettée par un vent assez vif, elle est tombée pendant une grande partie de la journée ; heureusement elle fondait en arrivant à terre. Jeudi et dans l'après-midi d'hier, il en est tombé une forte quantité et ce matin elle continue.

Cette neige et les pluies torrentielles de lundi ont considérablement grossi les cours d'eaux. La Lys coule à pleins bords ; en divers endroits elle est sortie de son lit et inonde la plaine.

Beaucoup d'habitations situées sur les bords des becques et courants ont été envahies par les eaux, et les habitants se sont vus forcés de se réfugier au grenier.

Il y a eu des inondations partielles.

Dans les environs de Bailleul, les communication ont été interrompues pendant toute une journée. Heureusement il n'y a eu aucun malheur à déplorer.

CONVOI FUNÈBRE Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame ADÈLE DUPONCHEL, veuve de Monsieur CHARLES CORDONNIER, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu, d'assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le Mardi 19 novembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le mardi 19 novembre 1872, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame FLORE-MARIE-JOSEPH CAMBRAY, épouse de M. LEROUGE, décédée à Roubaix, le 16 octobre 1872, à l'âge de 43 ans et 10 mois.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 19 novembre 1872, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE LEVEUGLE, décédé à Roubaix le 24 octobre 1871, dans sa quarante-et-unième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mercredi 20 novembre 1872, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE BOUSSEMART, veuf de dame VICTORINE COCHETEUX, décédé le 19 novembre 1871, dans sa 85e année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— Par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 15 courant, le cercle de l'*Union ouvrière* d'Oullins a été supprimé.

— Depuis hier matin, la Saône couvre des bas ports. Cette crue subite est le résultat de l'abondante quantité de neige tombée, il y a trois jours, dans la Haute-Saône et dans le Beaujolais ; les petits affluents de la Saône ont presque tous débordé.

— Vingt-trois caisses de fusils venant de Marseille et destinées aux Carlistes ont été saisies à la gare de Perpignan.

— La maison où Jeanne d'Arc est née, à Domremy, réclame d'urgentes réparations qui vont être adjugées publiquement en décembre prochain. La dépense qu'elles occasionneront sera supportée par le département des Vosges, qui ne veut point laisser tomber en ruines un de nos monuments historiques les plus intéressants.

— On vient de retrouver le premier manuscrit de Sidoine Appollinaire.

— Le *Rappel* dit que le comité des femmes de France cessera d'exister à la fin de ce mois.

— Hier a été inauguré le cercle militaire St-Augustin à Paris.

— Le *Messager du Midi* publie la note suivante :

« Une tentative d'assassinat a eu lieu, samedi 9 novembre, sur la personne de M. Joseph Nayrolles, instituteur à Jambillou, canton d'Estaing.

» M. Nayrolles se rendait à Coubizon par un sentier désert, quand, arrivé au ravin de Raucours, il reçut deux coups de feu, l'un au cou, l'autre au côté gauche. Les blessures de M. Nayrolles ne sont pas mortelles. La justice informe. »

— La petite ville de Paulhaguet s'est procuré, le 7 novembre, la récréation d'une émeute, à ce que nous apprend l'*Echo du Velay*.

Voici dans quelles circonstances :

« L'adoption du rit romain a nécessité dans l'église paroissiale de Paulhaguet, comme ailleurs, divers changements dans les objets affectés au service du culte; entre autres, le dais en étoffe rouge doit être remplacé par un dais en étoffe blanche. M. le curé, désireux d'utiliser ce qui pouvait servir du premier, l'envoyait au Puy à cette fin, et l'avait remis, soigneusement emballé, à un voiturier.

» Aussitôt les communards de l'endroit de se mettre en course, et de dire aux uns que le dais blanc est une insulte pour la République, aux autres que le curé veut vendre le dais à son profit.

» Ils font tant, qu'un soir une foule de gens se précipitent chez le voiturier, y volent la caisse et vont la recéler chez un des purs de la commune.

» Informé de ces faits, le sous-préfet donne l'ordre à l'administration municipale de faire rendre à la fabrique de la paroisse et au curé un objet qui leur appartient. L'adjoint, présent sur les lieux, hésite, puis refuse.

» M. le sous-préfet est donc contraint de se rendre à Paulhaguet pour avoir raison de ce vol.

» Il se rend chez le receveur, qui, sur son ordre, fait rapporter la caisse à l'église, heureux de s'en tirer à si bon marché.

» La visite de ce magistrat était annoncée dès la veille: aussi des 600 émeutiers pas un n'a paru, pas une manifestation, pas un cri. »

— Ne riez pas, ce qui suit est extrêmement triste, malgré ses côtés burlesques, car la personne dont nous allons raconter la mort laisse trois petits enfants.

Madame E..., femme d'un négociant dont les affaires devenaient de plus en plus mauvaises, fut obligée de se séparer, il y a six mois, de son mari, qui partit pour la Chine dans l'espoir de rétablir sa fortune.

Jusqu'à mardi dernier, elle n'en avait reçu aucune nouvelle, quand le facteur lui remit une lettre ainsi conçue :

Madame,

Je suis chargé de vous transmettre une bien triste nouvelle. Monsieur votre mari, pris par des pirates malais, a été écorché vif, puis ses os ont été calcinés et pilés. J'ai pu me procurer quelques pincées de la poudre qu'ils ont produite. Je vous les envoie ci-jointe, avec l'assurance de ma respectueuse commisération.

CHARLES DIGNAULT,
Old-China Street, Canton.

Une petite boîte contenant une poudre brune, était, en effet, jointe au paquet.

Une idée pieuse traversa l'esprit de la pauvre veuve au milieu de son désespoir. Elle envoya acheter pour 50 centimes de tabac, le mélangea avec la poudre et résolut de prise cette mixture pour ensevelir en elle-même le défunt regretté.

Mais, à la première prise, elle éternua si fort, qu'une violente hémorrhagie se déclara. Elle ne fit rien pour arrêter son sang, qui coulait sans interruption. Les voisins envoyèrent chercher un médecin malgré elle.

— Qu'avez-vous donc? demanda le docteur.

— J'ai mon mari dans le nez!... répondit-elle avec un sanglot au médecin stupéfait.

Et, malgré les soins qu'on lui prodigua, elle expira deux heures après.

Le soir même arriva une autre lettre à l'adresse de madame E..., celle-là de son mari, qui n'était pas mort du tout.

La malheureuse avait été victime d'une effroyable mystification.

— On sait, hélas! que les Prussiens ont fait main basse sur tous les effets militaires français : le butin a été vendu par eux à un spéculateur allemand pour 675,000 fr. Le gouvernement l'a racheté moyennant 1 million 100,000 fr. Joli bénéfice pour le vendeur, comme on le voit.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 18 novembre, matin.

Dans son article de ce matin au *Journal des Débats*, M. John Lemoine parlant des questions soulevées aujourd'hui dans l'Assemblée, dit :

« Les idées de pacification nous paraissent faire d'heure en heure de nouveaux progrès et, sous ce rapport, l'Assemblée ne fait que suivre le penchant du public...

« Nous croyons que ce sera encore la conciliation, encore la prolongation de la trêve. Ce qui nous donne cet espoir, c'est surtout l'attitude de toutes les fractions de la droite. »

—

Saint-Pétersbourg, 17 novembre.

Un détachement de troupes russes envoyé en reconnaissance vers la frontière du côté d'Uschamal (?) a été attaqué par la tribu turkomane de Tekès. Les agresseurs ont été repoussés. Les russes ont eu un mort et deux blessés.

—

On nous écrit de Versailles :

A 11 heures 1/2 a commencé la messe solennelle dite à la chapelle du château.

Des pelotons de dragons à pied, d'artilleurs et de gendarmes mobiles faisaient la haie autour de la chapelle.

La gauche de la nef était réservée aux membres du gouvernement et aux diverses administrations; la droite, à l'Assemblée nationale. Le président de la République est arrivé accompagné de tous les ministres; le général de Cissey et l'amiral Pothuau étaient en grand uniforme. Le président de l'Assemblée est venu peu après, accompagné des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs. M. Thiers et M. Grévy ont pris place dans le chœur. Les ministres étaient au premier rang de gauche et le bureau de chambre au premier rang de droite.

Un très-grand nombre de députés de toutes nuances assistaient à la cérémonie. On remarquait entre autres le duc d'Aumale, le duc de Broglie, le général Pélissier, MM. de Kerdrel, de Cumont, de Juigné, de Larcy, Target, Depeyre, Prigés-Duport, les deux Lefebvre-Pontalis, de Kergorlay, etc., etc. Il y avait aussi un nombreux état-major d'officiers en grand uniforme et bon nombre de généraux.

La réunion du centre droit a été très-animée. On y remarquait la présence de plusieurs membres de la droite et du centre gauche. On peut conclure des discours qui y ont été prononcés que le centre droit se place exclusivement sur le terrain de la conservation sociale, qu'il ne veut nullement combattre le gouvernement, ni soulever la question de monarchie ou de république, et qu'il est même disposé à accepter la république conservatrice, telle qu'elle est définie par le Message, si M. Thiers lui donne certaines garanties.

C'est là surtout ce qui marque la différence entre cette fraction parlementaire et la droite. Celle-ci n'admet pas, en effet, de transaction sur la question de forme gouvernementale, et on assure qu'elle s'abstiendra de voter si le débat est engagé.

La droite et le centre droit sont d'accord avec la gauche pour que la réponse au Message ait la forme d'un ordre du jour et non pas d'une adresse. La droite et le centre droit soutiendront relativement à l'interpellation Changarnier, un ordre du jour impliquant de la part du gouvernement un désavœu des discours de M. Gambetta.

Mgr l'évêque de Versailles, après l'Evangile, a adressé à l'assistance une courte allocution dans laquelle il a dit que c'était un grand exemple et une grande consolation, de voir le pouvoir souverain implorer, pour inspirer ses délibérations, le secours de Dieu. Au nom de l'Eglise, il s'est réjoui de voir la France entière associer aujourd'hui ses prières à celles de l'Assemblée.

Pendant les cours de la cérémonie, la musique du génie a fait entendre divers morceaux; des chœurs chantaient les prières.

Les dames faisaient une quête au profit des Alsaciens-Lorrains.

A l'issue de la cérémonie, l'évêque de Versailles, suivi de son clergé, a traversé l'église. Le président de l'Assemblée et le président de la République ont passé ensuite. On a pu remarquer que M. Thiers s'effaçait légèrement derrière M. Grévy comme pour lui céder le pas. Puis ont défilé le bureau de l'Assemblée et les ministres. La foule s'est écoulée à leur suite.

Le cérémonie était terminée à une heure.

—

RÉUNIONS PARLEMENTAIRES. — Deux réunions parlementaires ont été tenues aujourd'hui au Grand-Hôtel. On s'est occupé, dans toutes deux, de l'interpellation Changarnier et de la proposition Kerdrel.

La réunion de la gauche républicaine, sous la présidence de M. Albert Grévy, a duré de 2 heures à 5 heures. Environ cent personnes y assistaient. La réunion a décidé, relativement à l'interpellation Changarnier, de proposer l'ordre du jour pur et simple.

Au sujet de la proposition Kerdrel, la gauche, tout en regrettant que la droite ait pris l'initiative d'une proposition de nature à agiter le pays, a résolu d'accepter la lutte offerte, mais elle n'admet pas que la réponse au message puisse prendre la forme d'une adresse, et elle proposera un ordre de jour exprimant la confiance de l'Assemblée à M. Thiers et donnant une vigoureuse approbation à sa politique.

BOURSE DE PARIS

DU 16 NOVEMBRE

3 0/0	52 80
4 1/2	75 »
Emprunt 1871	83 85
Emprunt 1872	85 65

DU 18 NOVEMBRE

3 0/0	52 80
4 1/2	75 25
Emprunt 1871	84 20
Emprunt 1872	85 85

COMMERCE

Avis divers.

Résumé du marché du Havre du vendredi matin 8 novembre au jeudi soir 14 novembre.

Comme celle qui l'a précédée, cette semaine a manqué d'animation, mais les ordres de la filature se renouvelant chaque jour, les affaires ont été assez régulières. Les cotons des Etats-Unis et les sortes de l'Inde se sont partagé la demande, laissant une faible part aux Brésil. Les détenteurs réalisant volontiers, les cours, sans baisse bien sensible, ont présenté plus de facilité. Aujourd'hui cependant, le moral était plutôt meilleur, et il y a eu plus de régularité dans les prix.

Il s'est traité peu de chose à livrer par navires, et on a cédé du Louisiane low middling en charge à 118 fr.; la même désignation a été payée aujourd'hui 118 fr. 50.

Le terme a fléchi et on a pu faire en Louisiane novembre à 118 fr., décembre à 116 fr., janvier à avril à 115 fr. Depuis hier toutefois, les dispositions ont été meilleures et les cours suivants se sont pratiqués aujourd'hui : novembre 120 et 120 fr. 50, janvier à mars 116 fr., décembre à avril 117 fr.

La révision du stock à Liverpool vendredi dernier, n'a apporté que des modifications insignifiantes sur les diverses sortes, mais elle a constaté un excédant de 27,000 b. sur les Amérique. Cette circonstance et surtout l'élévation de l'escompte samedi à 7 0/0, ont confirmé la tendance du marché anglais vers la baisse, et les cotes reçues ce soir présentent, pour le disponible, sur celles de jeudi dernier, une réduction de 1/8 à 1/4 pour Amérique, Santos, et quelques sortes de l'Inde. Le livrable a offert peu de changement : un peu faible dans un moment, il est revenu à peu près au même point en dernier lieu. Malgré les craintes d'une augmentation nouvelle de l'escompte, une dépêche reçue ce soir annonce qu'il reste à 7 0/0.

Manchester a été calme; il ne s'est traité mardi que de petites affaires, sans changement marquant dans les cotes.

Les marchés américains ont un peu fléchi cette semaine, New-Orléans surtout; mais les cotes reçues ce matin constatent une légère prerise. Il a été question de pluies et d'orages dans les dépêches publiées par MM. Neill brothers and Co; ces Messieurs ajoutaient que le mauvais temps ne manquerait pas de nuire à la qualité du coton dans les champs dont la quantité doit être faible dans les terres élevées, mais qui est encore considérable dans le voisinage des rivières. Ces avis remontent à une semaine et aucune plainte depuis lors ne s'est produite. Il n'y a pas de changement dans l'opinion générale au sujet de la récolte, que MM. Neill estiment de 3 millions 400,000 à 3,600,000 b.

Les avis de Bombay, par la malle, vont jusqu'au 21 octobre. A cette date, MM. W. Nicol et Co écrivaient : « Nous avons les avis suivants :

» *Broach*, 17 octobre. — Les nouvelles qui nous parviennent de tous points sont extrêmement favorables, et l'opinion générale paraît être que la récolte cotonnière de 1873 sera, dans ces districts, exceptionnellement belle.

» *Khamgaum*. — La plante mûrit rapidement et promet un fort rendement. Cependant la saison sera tardive cette année et l'on ne s'attend pas à voir beaucoup de coton avant Noël.

» *Sheagaum*, 17 octobre. — Nous avons un temps très-favorable, et dans plusieurs champs les cosses mûrissent déjà.

» *Oomrawuttee*, 18 octobre. — Le temps reste beau, et la récolte en terre est en excellent état. Un peu de coton se montre déjà dans quelques champs.

» *Wurdha* (*Hinguughat*). — Tout promet bien. »

BOMBAY, 15 novembre. — *Cotons* : On cote : Oomra à livrer au prix nominal de fr. 222. Le temps est favorable à la récolte.

Recettes de la semaine 2,800 balles.

Expéditions 6,233 balles, dont 1,100 balles pour l'Angleterre et 133 balles pour le Hâvre

Stock 50,000 balles. En chargement 3,000 balles.

GRAND THÉATRE DE ROUBAIX

Rue du Fontenoy. — Direction de M. Ch. ANDRAUD.

Aujourd'hui lundi 18 novembre

Débuts de Mlle DESTRÉ et de M. DUBIAUX.

1re représentation de :

Par droit de conquête, comédie en trois actes de M. Ernest Legouvé.

M. Max, le marquis de Rouillé; Mlle Destrée, Mme Georges; M. Scarlat, Georges Bernard; Mme Andraud, Alice; M. Dubriaux, le vicomte.

MM. Doto, Wilson; Ludovic, le baron, Mmes Max, la marquise; Marius, Justine.

1re représentation de :

Le laquais d'un nègre, vaudeville en 2 actes de MM. Brisebarre et Nyon.

M. H. Cadinot, Domingo; Mme Andraud, Corinne; M. Scarlat, Crésanne.

MM. Valette, Duperez; Doto, Lunel; Ludovic, un garçon.

Jeanne qui pleure et Jean qui rit, opérette en un acte, musique d'Offenbach.

M. Ch. Andraud, Nicolas; Mlle A. Marius, Jean et Jeanne; M. H. Cadinot, Cabechon; M. Valette, Sairnien.

Jobin et Nanette, vaudeville en un acte de MM. Carré et Léon Battu, joué par M. et Mme Cadinot.

—

Ouverture des bureaux à 7 h.
On commencera à 7 h. 1/2.

—

Ordre du spectacle : 1° Jobin, 2° Par Droit, 3° Le Laquais, 4° Jeanne qui pleure. (A 8 heures par Droit de Conquête.)

—

Jeudi 21 septembre.

Nos bons Villageois, comédie en 5 actes de Victorien Sardou.

L'ALMANACH DE ROUBAIX
POUR 1873,

(**Deuxième année**)

Se trouve à la librairie Alfred **REBOUX**, rue Nain, 1, et chez tous les libraires.

Le 29e banquet des anciens élèves de l'INSTITUTION JAUFFRET, aura lieu cette année, le LUNDI 2 DÉCEMBRE, à 6 heures 1/2, chez Véfour-Tavernier, au Palais-Royal 3028.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription publique

400,000 Obligations

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapportant **15** *fr. d'intérêt annuel*

Payables les 1er janvier et 1er juillet

REMBOURSABLES A **300** FR. EN **50** ANS

à partir du 1er janvier 1874.

2 Tirages par an : 22 mars et 22 septembre

Ces Obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission : 265 francs

(*jouissance du 1er janvier* 1873)

Payables en quatre termes, savoir :

25 francs en souscrivant ;
40 — du 15 au 25 déc. 1872 ;
100 — du 15 au 25 janv. 1873 ;
100 — du 1er au 10 mars 1873.

Les versements non échus seront escomptables à toute époque, au taux de 6 0/0 ; les souscripteurs qui se libéreront à la souscription ne verseront que 262 francs.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après le versement de 40 francs, des Titres provisoires **négociables au comptant et à terme**.

Les Titres définitifs seront *au porteur* ou *nominatifs*, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et priviléges attachés aux Obligations émises par le Crédit foncier.

Les intérêts semestriels seront payables : à **Paris**, au siége du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : dans les **Départements**, chez les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

LA SOUSRIPTION SERA OUVERTE

Les mardi 19 et mercredi 20 novembre 1872

A PARIS :

Au **Crédit Foncier de France**, rue Neuve-des-Capucines, 19
A la **Société Générale de Crédit industriel et commercial**, rue la Victoire, 72;
Au **Crédit agricole**, rue Neuf-des-Capucines, 19;
Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Capucines, 6;
A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Antin, 3;
Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
A la **Société Générale** *pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie*, rue de Provence, 54;
A la **Société de Dépôts et de comptes-courants**, place de l'Opéra, 2
A la **Société financière**, 19, rue Louis-le-Grand.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez les **Trésoriers généraux;**
Chez les **Receveurs particuliers;**
Dans les **Agences** et les **Succursales** des **Sociétés** ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

A L'ÉTRANGER :

A **Londres**, à **Bruxelles**, à **Anvers**, à **Amsterdam** et à **Genève**, aux **Succursales** et aux **Agences** des mêmes Sociétés. (*Voir les prospectus.*)

On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondances.

La répartition des 400,000 Obligation sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits.